

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation en raison des travaux de reconstruction du pont de Choisy (RD 119, Montauban) du 8 au 31 janvier 2019

GOSIER, LE 7 JANVIER 2019 — La ville du Gosier informe les usagers de la route départementale 119 que des **travaux de reconstruction du pont de Choisy vont être menés du 8 au 31 janvier 2019 par Routes de Guadeloupe**. En conséquence, la circulation et le stationnement dans la zone de Montauban seront donc réglementés comme suit :

- la circulation sera alternée manuellement de 8h30 à 14h30
- la vitesse de tous les véhicules circulant sur la RD 119 à Montauban sera limitée à 30 km/h
- le dépassement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit dans la zone des travaux
- le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux

Tout manquement à ces dispositions figurant sur l'arrêté municipal n° 2018 - 1940 donnera lieu à des poursuites conformément à la loi.